

**EUROPEAN UNION****Conseil Permanent de l'OSCE N 1004
Vienne, 12 Juin 2014**

**Déclaration de l'UE relative à la session des négociations
dans le format 5+2**

L'Union européenne prend note de la tenue des discussions au format de 5+2 les 5 et 6 juin à Vienne. L'Union européenne reste très attachée à la poursuite, l'intensification et l'aboutissement des discussions dans ce format, conçu pour l'élaboration d'un règlement du conflit transnistrien respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie. La position de l'Union européenne a été présentée en détail lors de la réunion du Conseil Permanent nr. 1002 du 29 mai 2014, en réponse à la Chef de Mission de l'OSCE en République de Moldavie, S.E. l'Ambassadrice Jennifer Brush. Nous réaffirmons les lignes prononcées à cette occasion. Nous espérons que la prochaine réunion, prévue à Vienne les 17 et 18 juillet 2014, permettra d'enregistrer des progrès tangibles sur les questions de substance.

Parmi nos attentes exprimées il y a deux semaines, figurent plusieurs questions sensibles qui attendent des réponses urgentes et, en particulier, celle de la scolarisation des enfants dans les écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de la Transnistrie. Nous appelons les participants aux discussions à mettre à profit les réunions des groupes de travail et les contacts entre Chisinau et Tiraspol pour trouver les réponses qui conviennent, dans l'intérêt des enfants d'étudier dans la langue de leur choix. L'Union européenne appelle à identifier les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement de ces écoles de manière normale et durable.

l'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, l'Islande+, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, membres de l'Association européenne de libre-échange ; la Géorgie, Andorre et Monaco se rallient à cette déclaration.

* l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et le Monténégro demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.